Aide à la transformation numérique - Coup de pouce digital

LIMOGES MÉTROPOLE

Présentation du dispositif

Limoges Métropole soutient les projets de transformation numérique des entreprises de son territoire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette aide s'adresse aux PME du secteur commercial, artisanal, agricole, industriel et de services, implantées sur le territoire de Limoges Métropole,
et comptant au moins 1 salarié et en activité depuis au moins 3 ans.

— Critères d'éligibilité

Les PME doivent remplir les conditions suivantes :

- justifier de la plus-value apportée par les investissements matériels, prestations intellectuelles et logiciels à la démarche de transformation numérique,
- présenter un projet dont l'assiette des dépenses éligibles est ? à 10 000 € HT,
- être en situation économique et financière saine, dotées de capitaux propres positifs, quelle que soit la forme juridique,
- être immatriculées au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers et/ou à la MSA,
- ne pas être en difficulté et être en situation régulière vis-à-vis de leurs obligations sociales et fiscales.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont liées :

- aux investissements matériels,
- aux prestations intellectuelles,
- aux logiciels.

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Sont exclues les dépenses suivantes :

- les investissements de renouvellement à l'identique,
- les investissements informatiques liés à la gestion courante de l'entreprise (ordinateur et/ou terminal de paiement),
- les prestations de maintenance et de fonctionnement,
- les investissements informatiques non rattachés à un programme de transformation numérique,
- la création de sites internet vitrine non complétés de modules spécifiques (prise de rdv, génération de devis, achat en ligne, etc.),
- les éléments afférents à de la communication digitale (vidéos, photos, charte graphique, prestation de community management),
- les opérations de mise en conformité réglementaire (RGPD, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Réalisation gratuite d'une étude d'opportunité.

L'aide prend la forme d'une subvention d'un montant maximum de 5 000 € HT.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

La demande de l'aide se fait en ligne sur la plateforme dédiée de Limoges Métropole.

Pour plus d'informations : **pde@limoges-metropole.fr**

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - Situation - Réglementation
    - A jour des versements fiscaux et sociaux
    - Situation financière saine
  - Lieu d'immatriculation
    - Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
    - Immatriculation au Répertoire des Métiers
    - Registre agricole

Organisme

LIMOGES MÉTROPOLE

- 19 rue Bernard Palissy
  CS 10001

87031 LIMOGES Cedex
Téléphone : 05 55 45 79 00
E-mail : pde@limoges-metropole.fr

Déposer son dossier

- https://www.limoges-metropole.fr/entreprises/accompagnement/developper-son-entreprise/aides-financieres-pour-developper-son-entreprise/demande-daide-a-la-transformation-numerique-coup-de-pouce-digital

Source et références légales

Sources officielles

Flyer - Aide à la transformation numérique - Coup de pouce digital.